DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

Objet

S.A.I.E.M. : Cession d'une action de 100 Fr à la commune de ROCHEFORT-SUT-MER

> DATE DE CONVOCATION 14 aout 1980 DATE D'AFFICHAGE 14 août 1980

Nombre de conseillers en exercice __27 Nombre de présents 20 Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt

le vingt août

20

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M onsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET DUFOUR, BUJARD, Mme TACQUET, MM. CABAL, BOULAN, DUFEIL, BROTREAU, BERLAND, COLLE, POUGET, MONTRON, PELLETIER, BOISARD, TAP, MAURELLET

Excusés: MM. PAPEAU - GUICHAOUA

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. NAULIN par M. COLLE TETARD par M. MONTRON LACHAUD par Me DUFOUR POUMAILLOUX par M. BOUTET

VIAUD

MONSIEUR MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 30 mai 1980, le Conseil Municipal de la ville de ROCHEFORT, en vue de réaliser une opération locative de 42 logements, a sollicité son adhésion à la Société d'Economie Mixte (S.A.I.E.M.) de la Ville de ROYAN et la cession à son profit d'une action de 100 Fr.

L'Assemblée Générale de la S.A.I.E.M. qui s'est tenue le 29 juillet 1980 a décidé de faire droit à cette demande si le Conseil Municipal de ROYAN en est d'accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu la délibération du Conseil Municipal de ROCHEFORT, du 30 mai 1980,

Vu la réunion du Conseil d'Administration de la S.A.I.E.M., du 29 juillet 1980,

./...

DECIDE:

- de céder à la ville de ROCHEFORT-sur-LER, une action de 100 Fr (CENT FRANCS) de la S.A.I.E.M. afin de lui permettre d'adhérer à la S.A.I.E.M. et de disposer ainsi d'un poste d'administrateur au sein de cette Société.

Faid et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Hafnaoul CHER

signé au registre, Messieurs les membres présents.

Pour copie conforme,

Pr. le Maire, le Premier Adjoint,

DELIBERATION DEPOSEE LE:

J.P. FABER